



Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID: 022-200064699-20250505-DEL2025\_1037-DE3

### **Conditions particulières :**

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'une vente. La collectivité se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat et sur les offres portant sur l'intégralité des lots. Enfin, la commune n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet. En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption éventuels (SAFER).

A compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par les services, le candidat retenu devra signer l'acte notarié dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état sans défrichage. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. Aucune condition suspensive ne sera admise. En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

### **Renseignements :**

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :  
Madame Angèle Couëllan – téléphone : 07 84 57 46 74 – Courriel : [dgs@beaussais.fr](mailto:dgs@beaussais.fr)

# Avis d'appel à candidatures

## cession d'immeubles non bâtis

La commune de Beaussais-sur-Mer et son Centre Communal d'Action Sociale vendent le lot constitué de 4 parcelles non-bâties :

Lieu-dit	Références cadastrales	Contenance	Nature au cadastre	Zonage PLU
Le Clos Lucas	209 B 820	7 550 m <sup>2</sup>	Terre	A
La Vieille Prée	209 F 13	5 200 m <sup>2</sup>	Terre	
La Vieille Prée	209 F 14	6 440 m <sup>2</sup>	Terre	
La Prée des Champs Poignar	209 F 15	4 905 m <sup>2</sup>	Terre	



Date limite d'envoi des candidatures fixée au 8 juin 2025 inclus.

**Vendeur :**

Centre Communal d'Action Social – 5 rue Ernest Rouxel – Ploubalay 22650 B

**Modalités de transmission et de présentation des offres :**

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre à l'adresse du vendeur portant la mention suivante : « **Appel d'offres CCAS pour 209B820 ; 209F13-15 ; 209G1180 | Ne pas ouvrir par le service du courrier** ».

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du n° de lot mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et courriel, un justificatif de domicile et le prix proposé, le nom du notaire choisi.

**Conditions particulières :**

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'un avis de marché public. La collectivité se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat et sur les offres portant sur l'intégralité des lots. Enfin, la commune n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet. En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption éventuels (SAFER).

A compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par les services, le candidat retenu devra signer l'acte notarié dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état sans défrichage. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. Aucune condition suspensive ne sera admise. En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

**Renseignements :**

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :

Madame Angèle Couëllan – téléphone : 07 84 57 46 74 – Courriel : [dgs@beaussais.fr](mailto:dgs@beaussais.fr)

# Avis d'appel à candidatures

## cession d'immeubles non bâtis

La commune de Beaussais-sur-Mer vend le lot constitué de deux parcelles non-bâties :

Lieu-dit	Références cadastrales	Contenance	Nature au cadastre	Zonage PLU
Le Verger d'Ahaut	209 G 1613	646 m <sup>2</sup>	Terre	A
Le Verger d'Ahaut	209 G 1614	529 m <sup>2</sup>	Terre	A



Date limite d'envoi des candidatures fixée au 8 juin 2025 inclus.

**Vendeur :**

Commune de Beaussais-sur-Mer – 5 bis rue Ernest Rouxel – Ploubalay 22650 Beaussais-sur-Mer

**Modalités de transmission et de présentation des offres :**

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre à l'adresse du vendeur portant la mention suivante : « **Appel d'offres commune pour 209G1613-1614 | Ne pas ouvrir par le service du courrier** ».

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du n° de lot mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et courriel, un justificatif de domicile et le prix proposé, le nom du notaire choisi.

**Conditions particulières :**

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

d'un avis de marché public. La  
ID: 022-200064699-20250505-DEL2025\_037-DE

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'un avis de marché public. La collectivité se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou de la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat et sur les offres portant sur l'intégralité des lots. Enfin, la commune n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet. En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption éventuels (SAFER).

A compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par les services, le candidat retenu devra signer l'acte notarié dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état sans défrichage. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. Aucune condition suspensive ne sera admise. En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

**Renseignements :**

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :

Madame Angèle Couëllan – téléphone : 07 84 57 46 74 – Courriel : [dgs@beaussais.fr](mailto:dgs@beaussais.fr)



Plessix-Balissou • Ploubalay • Trégon  
BEAUSSAIS-SUR-MER

# Avis d'appel à candidatures

## cession d'immeubles non bâtis

La commune de Beaussais-sur-Mer vend le lot constitué de trois parcelles non-bâties :

Lieu-dit	Références cadastrales	Contenance	Nature au cadastre	Zonage PLU
La Croix au Coq	209 F 632	7 000 m <sup>2</sup>	Terre	2AU
Le Jardin Ploubalay	209 F 346	17 486 m <sup>2</sup>	Terre et prés	2AU
Les Grandes Noés	209 F 687	26 739 m <sup>2</sup>	Terre	2AU



Date limite d'envoi des candidatures fixée au 8 juin 2025 inclus.

### **Vendeur :**

Commune de Beaussais-sur-Mer – 5 bis rue Ernest Rouxel – Ploubalay 22650 Beaussais-sur-Mer

### **Modalités de transmission et de présentation des offres :**

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre à l'adresse du vendeur portant la mention suivante : « **Appel d'offres commune pour 209 EF632-346-687 | Ne pas ouvrir par le service du courrier** ».

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du n° de lot mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et courriel, un justificatif de domicile et le prix proposé, le nom du notaire choisi.

**Conditions particulières :**

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'une vente par licitation. La collectivité se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat et sur les offres portant sur l'intégralité des lots. Enfin, la commune n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet. En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption éventuels (SAFER).

A compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par les services, le candidat retenu devra signer l'acte notarié dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état sans défrichage. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. Aucune condition suspensive ne sera admise. En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

**Renseignements :**

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :  
Madame Angèle Couëllan – téléphone : 07 84 57 46 74 – Courriel : [dgs@beaussais.fr](mailto:dgs@beaussais.fr)